## **EXTRAIT DU REGISTI DU CONSEIL D'ADMINISTE**

Envoyé en préfecture le 28/02/2024 Reçu en préfecture le 28/02/2024 Publié le

ID: 080-218005387-20240226-04022024CCAS-BF Séance du 2

L'an deux mille vingt quatre le Conseil d'Administration de ce CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, VAN DE VELDE Michel.

NOME	DEC DE	MEMBBES			
NOMBRES DE MEMBRES					
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés			
9	6	6			
		Pour :	6		
		Contre :	0		
		Abstentions:	0		

Etaient présents :

M. BERULLIER Frédéric., DUMONT Olivier, Mmes CATEL Chrystèle, PARHUITTE Eliane, VAN DE VELDE Marie-Paule; MM. BERULLIER Frédéric, VAN DE VELDE Michel

## Procuration(s):

Etai(en)t absent(s): **DEVAUX Claude** 

Date de la convocation	
19 février 2024	

Etai(en)t excusé(s):

Mme HENNEBERT Marie Josée., RETOURNE Vincent

Date d'affichage	
28 février 2024	

en Préfecture le

Acte rendu exécutoire après dépôt A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

28 février 2024	
et publication du	
28 février 2024	

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil d'Administration, reuni sous la presidence de Michel VAN DE VELDE après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 26 février 2024.

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :

135,90

1 258.86

- un excédent reporté de :

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

1 122,96 522,13

- un excédent d'investissement de : - un déficit des restes à réaliser de :

Soit un excédent de financement de :

0,00

522,13

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT

1 122,96

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

1 122,96

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT

522,13

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Morisel

Le Président VAN DE VELDE Michel

le(s) secrétaire(s) de séance

and alle